

AVANT-PROPOS

Le présent rapport de stage est le fruit de notre travail sans toutefois, oublier les parents qui ont consenti des efforts pour que ce dernier soit imprimé.

Mais, nous serons ingrats si nous ne faisons allusions aux autorités académiques de l'université de Kinshasa (UNIKIN) par l'entremise de son département de Sciences politiques et Administratives de la Faculté des Sciences sociales, Administratives et Politique, pour leur bon cœur de bien vouloir nous accorder le laps de temps pour effectuer ce stage probatoire.

Nous remercions infiniment toutes les autorités du Ministère provincial de l'intérieur appelé autrement : Ministère de population, sécurité et de la décentralisation et du Cabinet du Ministre en particulier pour l'encadrement moral et scientifique pendant la période de notre stage.

Nos remerciements s'adressent particulièrement à Monsieur KOWA MIBANA Clément, Directeur de cabinet du Ministre ; à Monsieur MPUTELA IYENI, conseiller chargé de la décentralisation pour sa volonté et disponibilité malgré les contraintes de travail en vue de rendre profitable ce stage académique.

Nous n'oublions pas le chargé d'études, Monsieur EKUNGAMBELA qui, après nous avoir accueillis avec bienveillance, nous a fait participer aux activités de la Direction et a fait montre d'un dynamisme distingué.

Nos remerciements vont également aux personnes ci-après :

- Monsieur Charles MPETI, Cons. Chargé des Liaisons
- Madame Joséphine BIDI BIDI, Chargé des Questions Juridiques
- Madame Bébé PIUS MANDJENGA, Chargé des Etudes
- Madame BOMBOLO Tyty, Sec. De Cabinet
- Madame NZINGA, Sec. Adj. De Cabinet
- Madame Lysa TSHIBANGU, hôtesse.
- Mademoiselle Bina Nicha (la sénatrice)

Pour le bon encadrement reçu de leur part.

Que ceux qui aiment le professionnalisme et aident les étudiants à s'intégrer dans le milieu professionnel en leur montrant l'éthique et la déontologie, trouvent en ces quelques mots nos égards les plus sincères.

INTRODUCTION

Conformément aux instructions émanant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (ESU), stipule que tout étudiant ayant arrivé au terme dans l'un du cycle, est tenu d'effectuer un stage académique qui lui permettra de concilier la théorie apprise à la pratique. Celui-ci doit être effectué, soit dans une entreprise publique, soit dans une entreprise privée dans son domaine de formation.

C'est ainsi, de notre part au terme de notre cycle de Graduat en Sciences Politiques et Administratives, nous nous sommes donné la peine de prendre contact avec les autorités du Ministère Provincial de la population, Sécurité et de la Décentralisation pour palier à nos insuffisances scientifiques à la concrétisation pratique.

En effet, il ya de cela une cinquantenaire que notre pays, La république Démocratique du Congo bénéficie en la présence du Ministère Provincial de la population, Sécurité et de la Décentralisation au cœur de la ville de Kinshasa. Un ministère respectable et solide qui a accepté d'apporter son soutien afin de rassembler, traiter, analyser et faire le suivi de la politique du gouvernement Provincial en matière de la décentralisation, sécurité et de la population.

C'est pour cela, avant de présenter le condensé de notre rapport de stage, nous traçons d'abord l'ossature dudit.

Hormis l'Introduction et la conclusion, notre rapport comprend deux chapitres à savoir :

- ✚ Présentation du Ministère Provincial de la population, Sécurité et de la Décentralisation.
- ✚ Déroulement du stage.

Toutefois, quelques suggestions termineront notre exposé.

CHAPITRE I : PRESENTATION DU MINISTERE PROVINCIAL DE KINSHASA EN CHARGE DE LA POPULATION, SECURITE ET DECENTRALISATION

1.1. Situation géographique

Le Ministère de la Population, Sécurité et Décentralisation est dans l'enceinte de l'hôtel du gouvernement provincial qui est situé sur l'avenue Colonel Ebeya n°1575 dans la commune de la Gombe.

L'hôtel du gouvernement provincial est bordé au Nord par le bâtiment de la safricas, à l'est par le bâtiment abritant les divisions urbaines des finances, du budget et des mines, à l'ouest par les divisions urbaines de transport et du développement rural ; au sud par le garage général de l'hôtel de la ville.

1.2. Historique du Ministère

La ville de Kinshasa n'a jamais connu dans son passé avant ou après l'indépendance un gouvernement provincial.

C'est depuis 30 octobre 2006, après les élections législatives provinciales, telles qu'elles étaient prévues par la constitution du 18 Février 2006 que les députés provinciaux élus ont à leur tour élu en 2007 le gouverneur de la ville de Kinshasa.

C'est à l'issue de l'élection du gouverneur de la ville-province de Kinshasa que celui-ci a désigné les ministres provinciaux dans différents secteurs pour composer le gouvernement provincial de Kinshasa.

En définitive, nous pouvons retenir que, l'histoire du Ministère provincial de Kinshasa en charge de la Population, Sécurité et Décentralisation tire ses origines immédiates des élections des députés provinciaux en 2007 en général et celle du gouverneur de cette ville en particulier.

Aujourd'hui la ville de Kinshasa qui a le statut de province est doté d'une Assemblée Provinciale et le Gouvernement Provincial. Toutefois, nous signalons que dans cette même ville, il y a eu en 1957 une Assemblée Provinciale.

1.3. Nature et les attributions du Ministère

La constitution de la République Démocratique du Congo consacre la décentralisation comme mode de gestion et d'organisation du pays. Pour ce faire, la même constitution établit que la province n'est plus une simple subdivision administrative de l'Etat central, mais une institution politique au même titre que le premier et que, aux termes de l'article 3 de la constitution, il y a Trois paliers de gouvernance, à savoir : L'Etat, Les Provinces ainsi que les entités territoriales décentralisées. C'est ainsi que par les articles 202, 203, 204 de notre constitution différencie de façons claire et nette les matières ou les compétences des provinces distinctes des compétences du pouvoir central. Les provinces sont dotées de deux institutions politiques à savoir : l'Assemblée Provinciale et le Gouvernement Provincial (Article 195 de la Constitution).

La ville de Kinshasa, ayant statut de province, n'a pas dérogé à la règle.

C'est ainsi que, Son Excellence Monsieur le gouverneur de la ville de Kinshasa a pris un arrêté N°SC/0120/BGV/2007 du 30 juillet 2007 portant nomination des membres du gouvernement provincial de la ville de Kinshasa. Au terme de cet arrêté, on note la désignation de Monsieur Godard MOTEMONA en qualité du Ministre de la population, sécurité et Décentralisation.

A. Population

- ✓ Application des normes fixées par la législation nationale pour l'établissement, la délivrance et la conservation des actes de l'état civil ;
- ✓ Identification, encadrement et recensement des populations établis dans le ressort territorial de la ville de Kinshasa ;
- ✓ Exécution des mesures du droit de résidence et d'établissement des étrangers conformément à la loi ;
- ✓ Suivi et surveillance des mouvements des populations dans le ressort territorial de la ville de Kinshasa ;

- ✓ Collaboration avec la commission électorale National indépendante dans la préparation et l'organisation des élections au niveau provincial¹.

B. Sécurité

- ✓ Collaboration avec le Gouvernement central pour l'exécution de la politique de la sûreté nationale, intérieure et extérieure ;
- ✓ Maintien de l'ordre public, de la sécurité publique et protection des personnes et de leurs biens dans le ressort territorial de la ville de Kinshasa ;
- ✓ Pouvoir hiérarchique sur la police nationale et les services de sécurité opérant dans le ressort territorial de la ville de Kinshasa ;
- ✓ Coordination des rapports entre le Gouvernement provincial et les unités des forces armées affectées à la sauvegarde de l'intégrité territoriale de la ville de Kinshasa ;
- ✓ Exécution au niveau provincial du programme arrêté au niveau du Gouvernement central concernant l'entretien et le suivi des invalides de guerre, des retraités et des anciens combattants ;
- ✓ Exécution au niveau provincial de la politique nationale de lutte contre le terrorisme protection civile ;
- ✓ Surveillance des postes frontaliers situés dans le ressort de la ville de Kinshasa en collaboration avec les services relevant du Gouvernement central,
- ✓ Contrôle du respect par les sociétés de gardiennage des normes fixées par les lois nationales en la matière ;
- ✓ Elaboration des rapports périodique sur l'état sécuritaire de la ville de Kinshasa ;

C. Décentralisation

- ✓ Politique d'administration du territoire de la ville de Kinshasa ;
- ✓ Tutelle des entités administratives décentralisées ;

¹ Journal Officiel de la République Démocratique du Congo, **ARRETE N°SC/0121/BGV/2007 du 30 juillet 2007 portant fixant les attributions des Ministères provinciaux de la ville de Kinshasa**, P.48

- ✓ Coordination des rapports entre les membres du gouvernement provincial et les autorités chargées de la gestion administratives décentralisées ;
- ✓ Affaires coutumières ;
- ✓ Suivi des rapports avec les partis politiques opérants dans le ressort de la ville de Kinshasa ;

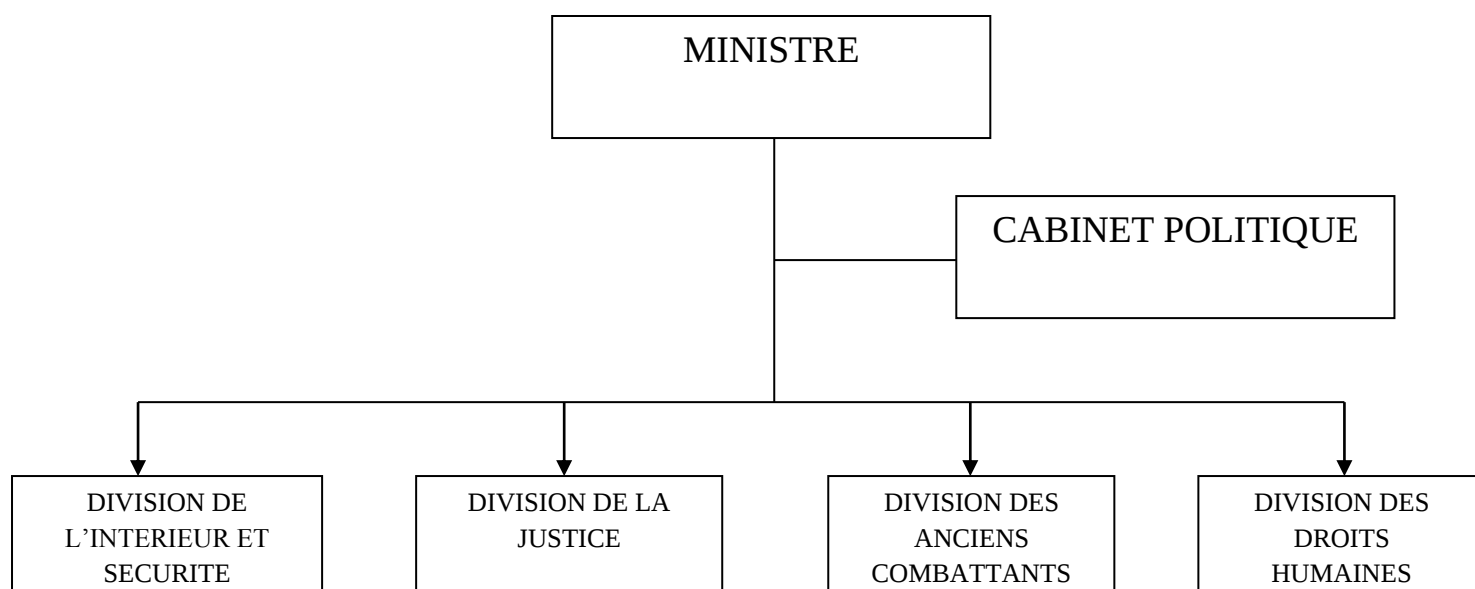
1.4. Structure organisationnelle du Ministère

Le Ministère Provincial de la Population, Sécurité et Décentralisation est structuré de la manière suivante :

Le Cabinet Politique ainsi que l'Administration. Cette dernière est composée des Divisions ci-après :

- La Division de l'Intérieur et Sécurité
- La Division de la Justice
- La Division des Anciens Combattants
- La Division des Droits Humains

1.5. Organigramme du Ministère



CHAPITRE II : DEROULEMENT DU STAGE PROPREMENT DIT

Ce chapitre est essentiellement pratique. Il décrit les activités dont nous avons réalisées pendant notre stage. En effet, notre stage effectué au cabinet du Ministre provincial de Kinshasa, en charge de la population, sécurité et décentralisation se réalisé de la manière ci-après :

En date du 29 Août 2011, nous nous sommes présenté auprès du Gouvernement provincial de la ville de Kinshasa et plus précisément du Ministère de la population, sécurité et décentralisation où nous devons effectuer notre stage. A notre arrivée, nous étions reçu au cabinet de son Excellence Monsieur le ministre par son directeur de cabinet qui nous a, à son tour, mis à la disposition du Conseiller chargé de la décentralisation, Monsieur MPUTELA IYENI.

Après les contacts d'usage, celui-ci nous a présenté au personnel du cabinet ainsi que sur les attributions d'un chacun.

Comme dit-on, à tout seigneur tout honneur. C'est ainsi que nous allons présenter ci-dessous le cabinet de son Excellence Monsieur le Ministre.

Raison pour laquelle nous tenterons de donner les attributions dévolues à ce cabinet.

2.1. Cabinet du Ministre

Ce cabinet est subdivisé en trois collèges :

- Collège des Conseillers
- Collège des Chargés d'études
- Collège des Assistants

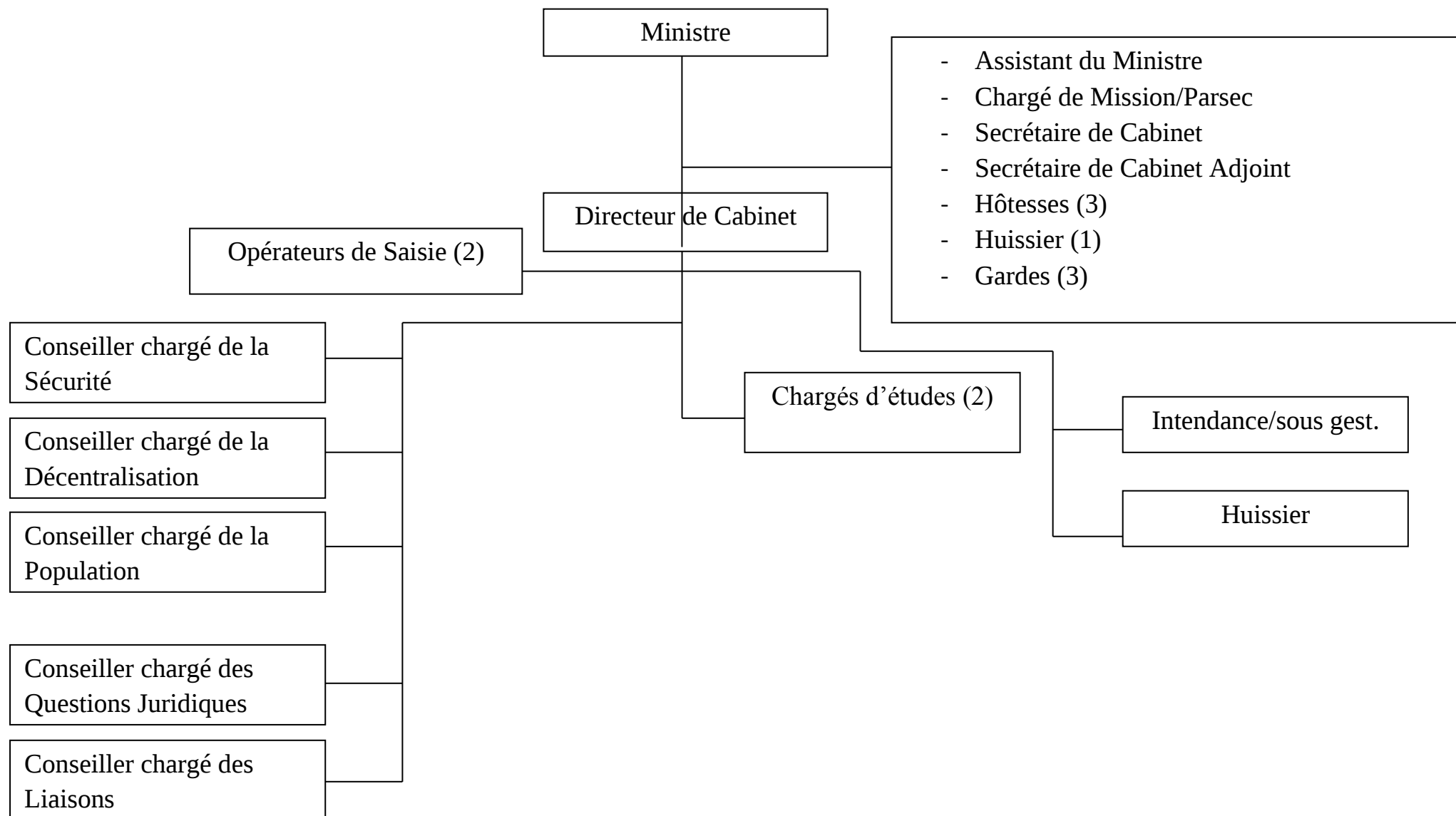
Pour l'essentiel, nous avons noté que ces collèges jouent un rôle important dans les activités du Ministère. De ce fait, ils s'occupent des correspondances des communes.

A cet égard, il revient au collège des conseillers la charge de traiter le cas des communes : conflits, rétablissement, affectation, permutation, notification, la réparation des injustices, etc.

Quant au collège des chargés d'études, ils s'occupent des questions spécifiques.

Le collège des Assistants quant à lui s'occupe des courriers en provenance des communes, de l'hôtel de ville et des divisions, etc.

2.2. ORGANIGRAMME CABINET MPSD



2.3. Du calendrier des activités du stage

Le stage a eu une durée d'un mois, c'est-à-dire du 29 Août au 24 Septembre 2011. Nous commençons le travail à 8h00' et terminions à 16h00'.

Pour ce faire, voici le calendrier du stage :

2.3.1. Chronogramme

Activités	Périodes	Périodes	Périodes	Périodes
	S1	S2	S3	S4
Présentation et Atelier sur la Décentralisation	X			
Etudes générale des entités territoriales décentralisées : de la ville, <i>de la commune</i> , du secteur et de la chefferie.		X		
Conférence des Bourgmestres.			X	
Campagne et sensibilisation du choléra. (Etude)				X

2.4. Activités réalisées

A ce niveau nous signalons que toutes nos activités dans le cadre de notre stage ont été réalisées au niveau du cabinet du ministère.

Pour ce faire, voici l'essentiel des activités dans ledit cabinet.

2.4.1. Du 29 Août au 03 Septembre

Pendant notre séjour, nous avons réalisé les activités ci-après :

- Le premier jour, nous étions accueillis et présenté aux membres du cabinet.

- Le deuxième jour, nous avons participé à l'atelier organisé par le Ministère sur la décentralisation.

A ce niveau, nous avons lus toutes les lois qui concernent la décentralisation en l'occurrence :

- 1) Loi n°08/012 du 31 Juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces.
- 2) Loi organique n°08/015 du 07 octobre 2008 portant modalités d'organisation et fonctionnement de la conférence des gouverneurs
- 3) Loi organique n°08/016 du 07 octobre portant composition et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les provinces.
- 4) Loi organique fixant les subdivisions territoriales à l'intérieur des provinces (votée mais non encore promulguée).

Après avoir participé à cet atelier, nous en avons rédigé le compte rendu.

Au terme de cet atelier, nous avons appris les différents mécanismes qui soutiennent le fonctionnement des ETD dans le cadre de la décentralisation.

2.4.2. Du 05 Septembre au 10 Septembre 2011 :

Nous avons passé notre stage au sein du collège des conseillers sur les études générales des entités territoriales décentralisées : de la ville, *de la commune*, du secteur et de la chefferie.

2.4.3. Du 12 Septembre au 17 Septembre 2011 :

Nous avons participé à une conférence des bourgmestres organisés par le Ministère qui avait comme thème : « Les communes comme les entités territoriales décentralisées de la ville de Kinshasa ».

Dans la même semaine, nous avons eu des entretiens (des questions et réponses) avec le directeur de cabinet du Ministre.

2.4.4. Du 19 Septembre au 24 Septembre 2011 :

Nous avons passé notre stage au sein du collège de chargé des études sur l'étude de la campagne du choléra.

Dans la même semaine, nous avons participé une à une commission mixte MPSD et MFEB sur l'étude des rapports des communes en matière de sécurité, économie, finances, population et décentralisation.

CONCLUSION

Nous voici au terme de la rédaction de notre rapport de stage effectué au sein du Ministère Provincial de la population, sécurité et de la décentralisation du 29 Août au 24 Septembre 2011, nous nous réjouissons des acquis sur les connaissances en matière de la décentralisation territoriale (Entité territoriale décentralisée) ETD et autres.

Aussi, osons-nous croire que nous mettrons ces acquis en pratique dès que nous aurons à exercer les fonctions qui nous entendent dans la vie pratique.

Pour bien rédiger ce rapport, nous l'avons divisé en deux chapitres, à savoir :

- Le premier fait l'objet sur la présentation du Ministère
- Le Deuxième présente le Déroulement du stage proprement dit.

Cependant, nous ne pouvons clore ce travail sans pourtant ne pas mettre quelques suggestions à l'endroit du Responsable de :

1. *Ministère Provincial de la population, sécurité et de la décentralisation :*
 - Faciliter l'accès aux étudiants et autres chercheurs dans vos installations pour leur permettre de réaliser leurs travaux ;
 - Améliorer les conditions de travail des agents et cadres de cette précieuse institution.
2. *Cabinet du Ministre :*
 - Organiser de séminaire de formation pour le personnel de telle manière à redynamiser et perfectionner les connaissances ;
 - Promouvoir les méritants afin de les encourager.

Le Un mois de stage nous ont été de grand apport à notre qualité d'étudiant finaliste du premier cycle en sciences politiques et administratives.

En effet ce stage, nous a permis de connaître et de comprendre le sens de la réforme administrative introduite par la réforme politique telle qui en ressort de la constitution du 18 Février 2006 introduisant la décentralisation comme mode d'organisation de gestion du pays.

Au terme de cette réforme, en effet, les provinces, les entités territoriales décentralisées sont devenues les paliers de gouvernance locale.

En toile de fond, la décentralisation vise l'amélioration de condition de vie de citoyen par des organes et de représentant au niveau local.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS.....	1
INTRODUCTION.....	2
CHAPITRE I : PRESENTATION DU MINISTERE PROVINCIAL DE KINSHASA EN CHARGE DE LA POPULATION, SECURITE ET DECENTRALISATION	3
1.1. Situation géographique	3
1.2. Historique du Ministère	3
1.3. Nature et les attributions du Ministère	4
A. Population	4
B. Sécurité	5
C. Décentralisation	5
1.4. Structure organisationnelle du Ministère.....	6
1.5. Organigramme du Ministère.....	6
CHAPITRE II : DEROULEMENT DU STAGE PROPREMENT DIT	7
2.1. Cabinet du Ministre	7
2.2. Organigramme Cabinet MPSD.....	9
2.3. Du calendrier des activités du stage.....	10
2.3.1. Chronogramme	10
2.4. Activités Réalisées.....	10
2.4.1. Du 29 Août au 03 Septembre	10
2.4.2. Du 05 Septembre au 10 Septembre 2011 :.....	11
2.4.3. Du 12 Septembre au 17 Septembre 2011 :.....	11
2.4.4. Du 19 Septembre au 24 Septembre 2011 :.....	11
CONCLUSION	12